

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 avril 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier) présente le 7^e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, en anglais et en français.

M. Ovide Laflamme (Montmorency) présente le 4^e rapport du comité permanent des privilèges et élections.

[Traduction]

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LE RAPPORT STANBURY-FIELD SUR LA TAXATION DES INDIENS

Question n° 1277—**M. Simpson:**

1. Qui a participé à la préparation du rapport Stanbury-Field sur la taxation des Indiens de la Colombie-Britannique?

2. Quel traitement et quelles indemnités a-t-on versés à chacune de ces personnes?

3. Quel était le mandat de ces personnes?

4. Quand on a entrepris l'enquête, était-il dans l'intention du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de publier le rapport et, sinon, pourquoi?

5. Quand le rapport a-t-il été soumis au Ministère?

6. Certaines tranches du rapport contiennent-elles des renseignements confidentiels sur certaines personnes?

7. Ces renseignements seront-ils absents du rapport que le gouvernement projette de déposer?

8. Le gouvernement se propose-t-il de mener des analyses semblables sur les impôts payés par les Indiens des autres provinces à leur gouvernement provincial respectif?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le professeur D. B. Fields, attaché à la Faculté de commerce et d'administration commerciale à l'Université de la Colombie-Britannique; M. W. T. Stanbury, du Département des sciences économiques de l'Université de

la Colombie-Britannique; D. P. Squary and Associates, de Vancouver (C.-B.).

2. Le contrat d'étude a été conclu entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le professeur D. B. Fields pour la somme de \$20,365, qui comprend la rémunération et les dépenses des personnes qui ont collaboré aux recherches.

3. Le mandat était le suivant: «L'entreprise comportera une étude et une estimation quantitative des exigences financières liées au statut particulier des Indiens, à titre de contribuables de la province de la Colombie-Britannique, et, sans en diminuer la portée d'aucune façon, comprendra une analyse générale des taxes imposées actuellement et éventuellement aux Indiens, de la nature et des frais des services rendus aux Indiens, tant à l'heure actuelle qu'à l'avenir, de l'importance croissante des redevances payées par les locataires non-indiens des terres indiennes, des conséquences fiscales de l'augmentation incessante de l'activité commerciale déployée dans les réserves indiennes, ainsi que des principaux changements survenus en ce qui a trait aux sources de revenu et aux habitudes de dépense des Indiens, y compris leur aptitude à payer l'impôt sur le revenu, dans les cas où ils y sont assujettis.»

4. Aucune décision n'avait été prise quant à la publication du rapport.

5. Le 21 septembre 1968.

6. Oui.

7. Le ministère n'a pas l'intention de déposer le rapport.

8. Aucune décision n'a été prise.

LES SUBVENTIONS AUX MINES DU CAP-BRETON (N.-É.)

Question n° 1322—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quel est le montant total déboursé par le gouvernement du Canada au cours des années 1967 et 1968 pour subventionner les mines du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse?

2. Quel est le total de tonnes subventionnées, et à quel prix la tonne?

3. A quel prix le charbon provenant des mines de cet endroit est-il vendu par la compagnie?

4. Quel est le coût de production à la tonne?

5. Combien d'ouvriers sont employés dans cette industrie du charbon au Cap-Breton?

6. Quel est le salaire horaire des mineurs?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le